

VERTS LE DÉPUTÉ EUROPÉEN LANCE SON ASSOCIATION

Daniel Cohn-Bendit veut refonder l'écologie politique et les Verts

IL EXPLIQUE avoir « une disponibilité qui reste à inventer » mais affiche un sourire gourmand qui ne trompe guère. Daniel Cohn-Bendit est de retour dans le débat politique français pour « créer un nouveau parti écolo ». Il a réuni quelque 200 sympathisants, a samedi 30 juin à Tours, autour de son « *manifeste pour la refondation de l'écologie politique* ». Entouré de la députée européenne Marie-Hélène Aubert et du conseiller municipal d'Amiens Christophe Porquier, deux représentants de la mouvance modérée des Verts, le député allemand a lancé l'association Horizons écologie, appelant « tous les écologistes » à se réunir en « une seule formation ».

La veille, il proclamait encore vouloir « casser la baraque verte », ce « *mini-appareil qui se prend pour "Je-ne-sais-qui"* ». Après un bref rappel de la réalité de la galaxie écologiste par quelques-uns de ses proches, le député européen a dû reconnaître que « sans les Verts il n'y aura pas de rénovation de l'écologie mais avec les Verts tels qu'ils sont non plus ».

Le vice-président du groupe Verts au Parlement européen ne s'empêche pas de voir ses amis français en crise permanente, incapables de se constituer en force politique qui compte. Les élections européennes de 2009 s'approchent. M. Cohn-Bendit entend être la tête d'affiche de tous les Verts d'Europe et viser un poste de vice-président à Strasbourg. Et si les écologistes obtiennent des bons résultats dans nord de l'Europe, ceux du sud végètent, en particulier en France.

Le score de 1,57 % obtenu par Dominique Voynet à la présidentielle en a fait la démonstration. « Il faut repenser la manière dont les Verts peuvent reprendre la main », a averti le député allemand. « Oui mais faut faire dans la dentelle », a préve-

nu Yann Wehring, une des rares figures avec le député Yves Cochet à s'être déplacées. Devant la méfiance suscitée par son initiative, Daniel Cohn-Bendit avait tout fait pour convaincre Dominique Voynet d'y participer. Celle-ci est venue, consciente de l'attraction que l'ancien leader de 1968 peut exercer dans son parti.

« Défi cosmique »

Vendredi, le trublion avait aussi tenté d'attirer les amis de Nicolas Hulot en leur assurant dans une tribune parue dans *Liberation* avoir « besoin » d'eux pour « mettre les Verts français à la hauteur des enjeux de l'urgence écologique ». En vain. Samedi, l'assistance, venue pour voir « Dany », est essentiellement verte.

Peu importe, Daniel Cohn-Bendit se dit prêt pour son « défi cosmique » : « faire pression de l'extérieur et de l'intérieur pour que les Verts sortent de la culture des années 1970 ». Il entend donc rallier « ceux qui sont dans le parti, les 20 000 qui y sont passés, et les autres qui cherchent ». Sans oublier les égarés au MoDem ou au PS, précise-t-il.

Le plan de bataille est prêt : après un passage aux journées d'été des Verts à Quimper, fin août, il lancera des comités locaux dans toutes les villes, organisera des réunions publiques à la rentrée, constituera des commissions de travail sur les statuts et le projet pour préparer la future nouvelle organisation. Un nom – les Ecologistes – est avancé et « Dany » s'en verrait bien le président. Il le jure : « ce n'est pas une guerre contre la direction des Verts ». Mais prévient qu'il ne s'impliquera qu'à condition « que les Verts sortent de la culture de suspicion ». Le pari n'est pas gagné. ■

SYLVIA ZAPPI

Des archives de l'Elysée sur l'intervention au Rwanda ont été transmises à la justice

Des documents sur le rôle de la France d'octobre 1990 à août 1994 ont été versés dans l'enquête pour « complicité de génocide » instruite par le Tribunal aux armées de Paris

Florence Michon, la juge d'instruction du Tribunal aux armées de Paris (TAP), a reçu par courrier un précieux dossier, mercredi 27 juin. Son contenu est une mer de papier : il s'agit d'une grande partie des archives de l'Elysée sur le Rwanda. Ces centaines de documents divers – télégrammes diplomatiques, notes des conseillers du président, procès-verbaux des conseils des ministres, etc. – avaient été entreposés à l'Institut François-Mitterrand. Certains avaient été exploités en 1998 par la mission d'information parlementaire dirigée par Paul Quilès, d'autres, de façon partielle, par Pierre Péan dans son livre *Noires fureurs, blancs menteurs* (Mille et une nuits, 2005) qui visait à réhabiliter l'action de la France au Rwanda.

Ces documents – certains n'avaient encore jamais été rendus publics – ont été envoyés à M^e Antoine Comte, l'un des avocats des rescapés tutsis du génocide qui ont déposé plainte au TAP contre l'armée française, en février 2005. Une information judiciaire pour « complicité de crimes contre l'humanité » et « complicité de génocide », visant le rôle de l'armée lors de l'opération humanitaire Turquoise, entre le 22 juin et le 22 août 1994, a été ouverte en décembre 2005. A la lumière des documents qu'il a transmis à la juge, M^e Comte réclame les auditions des principaux responsables politiques et militaires qui y apparaissent.

Sont notamment cités dans la lettre que l'avocat a transmise au juge : Pierre Joxe, ministre de la défense, qui exprima des réserves sur l'engagement français en 1993, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères en 1994, et les secrétaires conseillers de François Mitterrand à l'Elysée : le spécialiste de l'Afrique Bruno Delaye, le chef d'état-major particulier, le général Christian Quesnot, le chargé de mission Dominique Pin, et le secrétaire général de l'Elysée, Hubert Védrine. L'avocat souhaite que soient aussi entendus Georges Martres, ambassadeur à Kigali (1989-1993), et son successeur Jean-Michel Marlaud (mai 1993-avril 1994).

Ces archives remettent en cause la version officielle de la France sur sa présence au Rwanda, déjà ébréchée par la mission d'information parlementaire. Cette version stipulait que la France avait eu pour seul objectif de pousser le gouvernement rwandais à

ouvrir des négociations politiques avec les rebelles du Front patriotique rwandais, tout en poursuivant une coopération militaire classique. « Il est patent que, tout au long de la période allant de 1993 jusqu'à l'attentat du 6 avril 1994 [contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana], la préoccupation centrale des autorités françaises est de soutenir inconditionnellement le président Habyarimana, même s'il fallait aller au-delà d'un appui indirect aux forces armées rwandaises », écrit M^e Comte.

Plusieurs hauts responsables militaires français de l'époque ont été entendus ces derniers mois par la brigade criminelle, à Paris. Le général Jean-Claude Lafourcade, commandant de l'opération Turquoise, le lieutenant-colonel Jacques Hogard, commandant du groupement Ouest, et le colo-

nel Patrice Sartre, chef du groupement Nord, n'ont guère varié dans leurs déclarations, par rapport à celles recueillies en 1998 par la mission d'information parlementaire, indique-t-on de source policière. Selon eux, la France peut s'enorgueillir de son action humanitaire lors de l'opération Turquoise, en 1994. L'Etat français ne semble pas disposé à favoriser les investigations en cours. Le 13 février 2006, la juge Brigitte Reynaud, qui a précédé Florence Michon au TAP, avait signé une commission rogatoire internationale à destination du Rwanda. Elle demandait aux autorités de Kigali de lui fournir tous documents ou auditions « permettant d'identifier les régiments et services français présents au Rwanda en 1994 » et d'autoriser une mission sur place des policiers français.

Pendant six mois, cette commission rogatoire est restée dans un tiroir du Quai d'Orsay, chargé de l'envoi. Le 24 novembre

2006, le Rwanda a rompu ses relations diplomatiques avec la France à la suite de l'émission de mandats d'arrêt contre des proches du président Paul Kagame, dans l'enquête de Jean-Louis Bruguière sur l'attentat contre Juvénal Habyarimana. Le 13 février, le ministère a retourné la commission rogatoire à la juge Michon, en soulignant que nulle entrave n'était désormais possible entre les deux pays. La magistrate a donc choisi de transmettre directement le document aux autorités rwandaises, mais elle a manifesté sa « plus profonde surprise » au sujet de l'inaction du Quai dans une lettre adressée au procureur du TAP. ■

PIOTR SMOLAR

Lire aussi pages 20 et 21 : « Génocide rwandais : Ce que savait l'Elysée »

PS L'ANCIEN PREMIER MINISTRE HOSPITALISÉ À CALCUTTA

Victime d'une hémorragie cérébrale, Michel Rocard se remet doucement

CALCUTTA (Inde)

ENVOYÉ SPÉCIAL

Hospitalisé à Calcutta, dans l'est de l'Inde, Michel Rocard se remet doucement d'une opération décidée samedi 30 juin après une hémorragie cérébrale. « Il est OK, parfaitement conscient et dans un état stationnaire », a indiqué dimanche à l'AFP le neurochirurgien G. K. Prusty qui a dirigé l'opération d'ablation d'un caillot au cerveau, la veille, au Calcutta Medical Research Institute, un des meilleurs établissements privés de la ville. L'ancien premier ministre socialiste, 76 ans, devrait quitter prochainement l'unité de soins intensifs où il avait été placé. Selon son épouse, Sylvie Rocard, il était alerte à son réveil, réclamant ses lunettes, un livre de Jacques Attali et des mangues.

Dimanche, depuis le fort de Brégançon (Var) où il passait le week-end, le président de la République, Nicolas Sarkozy, a indiqué qu'il avait joint M. Rocard au téléphone, ainsi que sa femme. « J'étais heureux de voir qu'il était en aussi bonne santé qu'on pouvait l'espérer », a-t-il déclaré. De son côté, selon des sources locales, M. Rocard aurait regretté d'avoir qualifié M. Sarkozy de « danger public par sa façon de gérer » pendant la campagne électorale, lui assurant : « Vous êtes meilleur comme président que comme candidat. » Le ministre indien des affaires étrangères, Pranab Mukherjee, s'est également félicité de l'amélioration de l'état de santé de l'ancien dirigeant français, après une visite à son chevet. « L'état de santé de Michel Rocard s'améliore progressivement. Il est conscient, je viens de lui parler », a-t-il assuré.

En déplacement en Inde, le député européen avait quitté New Delhi vendredi pour se rendre à Calcutta afin de participer à une réunion du Conseil indien pour les

relations culturelles (ICCR). Selon son épouse, les premiers symptômes de son malaise sont apparus à ce moment : alors qu'elle lui posait une question, M. Rocard lui a répondu en anglais. Puis il a éprouvé quelques difficultés à marcher. A Calcutta, lors de la table ronde à laquelle il participait, l'ancien premier ministre a ensuite pris de plus en plus de temps pour répondre. Transféré au Calcutta Medical Research Institute, toujours conscient, M. Rocard a été placé dans la salle collective des soins intensifs après qu'un scanner eut révélé la présence d'un important caillot de sang dans le cerveau. Selon l'ambassade de France, il devrait rester hospitalisé entre sept et dix jours. Aucune équipe médicale française ne serait en route, même si M. Sarkozy l'a proposé.

« Deuxième gauche »

Figure historique de la gauche française, M. Rocard a été, de 1988 à 1991, premier ministre du président François Mitterrand avec lequel il s'est toujours opposé. Père du revenu minimum d'insertion (RMI) et des accords de Nouvelle-Calédonie, il incarne « la deuxième gauche » et le « parler vrai ». Proche de Dominique Strauss-Kahn, il fait partie de son courant au PS. M. Rocard avait jeté un pavé dans la mare à quelques jours de la dernière élection présidentielle, en plaçant avant même le premier tour, dans *Le Monde* du 14 avril, en faveur d'une alliance entre la candidate socialiste Ségolène Royal et le centriste François Bayrou. « Sur les urgences d'aujourd'hui, écrivait-il, rien d'essentiel ne sépare plus en France les sociaux-démocrates et les démocrates sociaux, c'est-à-dire les socialistes et les centristes. » ■

JULIEN BOUTSOU

HOMOSEXUALITÉ LA MARCHÉ DES FIERTÉS À PARIS



JEAN MISSI/AFP

Plusieurs centaines de milliers de personnes – 800 000 selon les organisateurs, 600 000 selon la préfecture – ont défilé en musique, samedi 30 juin, à Paris, pour la traditionnelle Marche des fiertés les biennes, gais, bi et trans. Regroupés derrière la banderole de tête, qui proclamait « Egalité, ne transigeons pas ! », les manifestants ont demandé l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe. Le gouvernement, qui devrait présenter un projet de loi à l'automne, propose un simple « contrat d'union civile » réservé aux homosexuels et s'oppose fermement à l'homoparentalité : hostile à toute filiation entre un enfant et un couple homosexuel, il prévoit d'aménager les conditions de la parentalité dans les familles recomposées et homoparentales.

« C'est dommage que la droite, et notamment M. Sarkozy qui avait mis beaucoup d'années à comprendre que le pacs était un progrès, tente encore de retenir le cours de l'histoire, a déclaré le maire de Paris, Bertrand Delanoë, pendant la Marche. Le cours de l'histoire, c'est la liberté et l'égalité, et les mêmes droits. » Egalement présent dans le cortège, Jack Lang a plaidé pour la « reconnaissance de l'égalité des droits ». « Mêmes droits pour tous, hétérosexuels et homosexuels, droit au mariage, droit à l'adoption, droit au bonheur, droit à l'égalité », a-t-il déclaré. A 16 heures, comme en 2005 et 2006, le cortège s'est immobilisé pour observer trois minutes de silence en hommage aux victimes du sida.

PARTI SOCIALISTE
Strauss-Kahn : « L'âge de la retraite ne doit plus être un couperet »

Dominique Strauss-Kahn, député PS du Val-d'Oise, a estimé, lundi 2 juillet sur Europe 1, que « l'âge de la retraite ne devait plus être un couperet ». « Le principe de la retraite où on part à un certain âge est quelque chose qui maintenant est derrière nous », a-t-il dit. « DSK » a rappelé que la gauche avait ramené l'âge de la retraite à 60 ans. « Ça a été un grand progrès. Maintenant, le progrès, ce n'est pas de passer à 59 ou 58 ans, a-t-il esti-

mé. « C'est de dire : il faut pouvoir, pour certains, travailler plus, pour certains plus tôt, dans certains plus tard. »

JUSTICE
Libéré pour une erreur de transcription de sa peine, un détenu retourné en prison

Un détenu de 19 ans libéré mercredi 27 juin en raison d'une erreur de transcription de sa condamnation pour viol à six ans de prison, transformés sur le jugement en six mois de prison, a de nouveau été incarcéré afin d'exécuter la peine pro-

noncée. Il était sorti de prison en application d'une décision de la Cour de cassation, considérant que l'erreur de transcription de la peine ne pouvait être rectifiée, contrairement à ce qu'avaient jugé le tribunal pour enfants de Nice et la cour d'appel d'Aix-en-Provence. – (AFP.)

Perpétué pour un étudiant qui a tué sa camarade de fac Jean-Loup Hahn, jugé à Orléans pour avoir tué dans une salle de classe une étudiante de 20 ans qu'il harcelait depuis

plusieurs semaines (*Le Monde* du 29 juin), a été condamné samedi 30 juin à la réclusion à perpétuité par la cour d'assises du Loiret. – (AFP.)

FAITS DIVERS
Information judiciaire pour tentative de meurtres contre le chauffard de Berrwiller Une information judiciaire a été ouverte dimanche 1^{er} juillet au tribunal de Colmar, pour « tentative de meurtres » à l'encontre du chauffard qui a fait un mort et seize blessés samedi 30 juin à l'issue d'un

bal à Berrwiller (Haut-Rhin), où une marche silencieuse a rassemblé 2 000 personnes dans la matinée. – (AFP.)

Adolescent renversé à Marseille : les policiers roulaient à 70 km/h La voiture de police qui a mortellement renversé le jeune Nelson, 14 ans, le 23 juin sur un passage piéton, était dans les quartiers Nord de Marseille, roulait à 70 km/h, selon les premiers résultats de l'enquête, alors que la vitesse était limitée à 50 km/h. Le policier avait actionné son gyrophare, mais non sa sirène. – (AFP.)